

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON tenue ce lundi 15 août 2022 à 19h30. Le conseil siégeant en séance ordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie.

Sont présents et formant quorum mesdames les conseillères, Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs les conseillers Alain Prescott, Bruce Boivin et Denis Desroches, siégeant tous sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

résolution no. 2022-08-219

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès-verbaux des séances du 11 juillet, 12 juillet et du 21 juillet 2022.

EN CAISSE	332 237,57 \$
COMPTE ÉPARGNE-1	954 883,46 \$
COMPTE ÉPARGNE (Gestion du Lac)	17 083,80 \$

COMPTES À PAYER

12572-Marina Mandeville – essence juin	383,41\$
12573-Beausoleil Vivian – remboursement inscription congrès	1 224,49\$
12574-Beauchamp Jean-Paul – frais de déplacement vidange fosse	179,52\$
12575-Ratte Stéphane – remboursement vignette	280,00\$
12576-ADMQ – inscription colloque annuel dg et dga	350,00\$
15277-Aquatechno spécialistes aquatique – entretien jeux d'eau	2 995,10\$
12578-Ascenceurs Lumar – entretien mensuel juillet	402,41\$
12579-Ass. des prop. du dom. Turenne – subvention 2022	500,00\$
12580-Axe Cible – chemises patrouilleurs gestion du lac	293,13\$
12581-Blanko – ajout d'une sécurité sur site web	413,91\$
12582-Boivin Bruce – remboursement inscription congrès	1 224,49\$
12583-Bruneau pièces d'auto – divers travaux publics	231,68\$
12584-Les cafés Gaboury – divers administration	76,46\$
12585-Carquest pièces d'autos – outillage travaux publics	263,28\$
12586-Desroches Denis – remboursement inscription congrès	1 281,97\$
12587-Distribution André Lachance – divers administration	30,00\$
12588-Entreprises Bourget – abat-poussière rue Gérald	2 605,45\$
12589-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures, terre à jardins	13 513,76\$
12590-A.S.I. expert aquatique – test pour jeux d'eau	466,01\$
12591-Fonds de l'information sur le territoire – mutations juillet	65,00\$
12592-Frigon Mario – remboursement inscription congrès	1 281,97\$
12593-Gagnon moteur électrique – outils travaux publics	687,55\$
12594-Gagnon Charles – frais de déplacement inspection juillet	89,76\$
12595-96-Garage R. Yale – essence juillet	2 515,95\$
12597-Alarme GC sécurité – installation caméra ext. centre multi	2 267,37\$
12598-Kersia – entretien édifices municipaux	278,29\$
12599-Lafarge – gravier	162,26\$
12600-L'Atelier urbain – service conseil, formation inspecteur	4 610,50\$
12601-Location d'outils St-Gabriel – location plieuses, creuse tranché	163,97\$
12602-Exc. N. Majeau – gravier, asphalte	6 161,21\$
12603-Manon Rainville Design – vêtements travaux publics	1 562,80\$
12604-Marcoux Philippe – frais de déplacement du 11 au 21 juillet	85,17\$
12605-Marché St-Gabriel – divers administration	189,43\$
12606-Marier Stéphanie – frais de déplacement	53,38\$
12607-08-Marina Mandeville – essence embarcation et entretien	1 885,46\$
12609-Martech – panneaux de signalisation	125,32\$
12610-MRC D'Autray – évaluation, anti-virus et formation sécurité civile	5 631,63\$
12611-Nordik eau – analyse d'eau mai et juin	1 352,10\$
12612-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau	161,93\$
12613-Petite caisse – remboursement petite caisse	154,10\$
12614-Pharmacie Champoux, Gagnon et Brissette – entretien mairie	24,10\$
12615-Purolator – envoi colis	37,86\$
12616-Quadient Canada – location timbreuses du 5-09 au 4-12	196,43\$
12617-18-19-20-21-22-Quinc. Piette – divers voirie, mairie, centre multi	5 740,00\$
12623-Régie intermunicipale – quote-part juillet	20 115,37\$
12624-Roberge A. et fils – remplacement fenêtre garage	781,83\$
12625-Ent. Pierre Robillard – installer sentinel et caméra débarcadère	3 137,50\$
12626-Services sanitaires Asselin – collecte recyclage juillet	5 461,54\$
12627-St-Laurent Michèle – remboursement dépense gestion du lac	24,11\$
12628-Récupération Tersol – collecte des matières organique juillet	5 313,38\$
12629-Tessier récréo-parc – fontaine jeux d'eau	2 788,14\$
12630-Vacuum St-Gabriel – vidange de fosses juillet, débarcadère	41 277,20\$

12631-Ville St-Gabriel – biblio, égouts, Halloween 2021, red, carr. 1 ^{er} tri.	78 866,89\$
12632-Wolseley – pièces aqueduc	2 902,94\$
12633-Xerox – photocopies juillet	127,76\$
12634-Aux jardins Pier-eau – aménagement parc centre multi	64 123,79\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-2853-Annulé	-----
P-2854-Bell Canada – internet centre multi	86,18\$
P-2855-Bell mobilité – cellulaire voirie, gestion lac, carte SIM compteur	82,51\$
P-2856-Dery télécom – internet et téléphone chalet des loisirs	99,47\$
P-2857-58-Fistsdata – frais terminaux	81,50\$
P-2859-FTQ fonds de solidarité – remise REER employés	3 580,92\$
P-2860-Global payments – frais annuel	400,00\$
P-2861-Hydro-Québec – lumières de rues	357,25\$
P-2862-Hydro-Québec – caserne	159,87\$
P-2863-Hydro-Québec – parc de la Pointe	38,61\$
P-2864-Hydro-Québec – débarcadère	472,51\$
P-2865-Hydro-Québec – bi-énergie	467,05\$
P-2866-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire	260,56\$
P-2867-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 ^e Rang	36,27\$
P-2868-Hydro-Québec – pompe Chemin du Lac	306,58\$
P-2869-Hydro-Québec – centre multi	357,01\$
P-2870-Ministère du revenu – remise provinciale	30 001,40\$
P-2871-72-Receveur général du Canada – remise fédérale	10 895,44\$
P-2873-SSQ – assurance groupe	3 248,68\$
P-2874-Visa – coffre-fort, GPS gestion du lac, registre foncier	2 334,04\$
Salaire du conseil municipal – juillet 2022	6 979,98\$
Salaire des employés – juillet 2022 (5 semaines)	<u>72 868,90\$</u>
TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE JUILLET	420 233,79\$

résolution no. 2022-08-220

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desrochers

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

ORDRE DU JOUR

1-ADOPTION DU RÈGLEMENT #583, AMENDANT LE RÈGLEMENT #561, CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS ET AUTRES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

Copie du règlement est disponible à l'adresse internet de la municipalité « saintgabrieldebrandon.com » et auprès du service du greffe de la municipalité.

RÈGLEMENT #583, AMENDANT LE RÈGLEMENT #561, CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS ET AUTRES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement #561 concernant le contrôle des chiens et autres animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

ATTENDU QUE certaines modifications doivent être apportées au règlement précédent.

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2022-08-221

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers QUE le conseil adopte le règlement #583 amendant le règlement #561, concernant le contrôle des chiens et autres animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS

La section *Coût de la licence* du chapitre 5 est modifiée ainsi :

1o par le remplacement du sixième alinéa par le suivant :

« Le coût de la licence est établi au présent règlement à 30\$ pour la première licence, de 30\$ pour la seconde et de 75\$ pour la troisième licence. La licence est indivisible et non remboursable. Un montant de 30\$ par licence, quel que soit le coût, est remboursable au contrôleur canin et la différence demeure à l'administration Municipale. »;

2o par le remplacement du huitième alinéa par le suivant :

« La licence est gratuite si elle est demandée pour un chien d'assistance, sur présentation des documents identifiant clairement le statut de la demande. Toutefois, la licence pour le deuxième chien est au coût de trente dollars (30 \$) et la troisième au coût de soixante-quinze dollars (75\$). Le citoyen se doit d'inscrire son chien dans le registre chaque année afin de conserver sa gratuité. La licence est incessible, indivisible et non remboursable. »;

La section *Chenil/ coût licence pour chacun des chiens du chenil* du chapitre 5 est modifié ainsi :

1o par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« Le propriétaire du chenil, en plus du coût de la licence annuelle, doit aussi acquitter des frais de licence annuelle de 30\$ pour chacun des chiens d'élevage du chenil, inclut les chiens au sein du ménage de la propriété et les chiens en pension. Chaque chien doit porter à son cou la médaille remise par la municipalité afin d'être identifiable en tout temps, faute de quoi le chien pourra être considéré comme errant ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2-DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ CIVILE DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du bilan des activités en sécurité civile du coordonnateur des mesures d'urgence en date du 20 juillet 2022.

3-AUTORISATION DE PAIEMENT DU 2^E DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DU 5^E RANG NORD

résolution no. 2022-08-222

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que sous le certificat de paiement de Stéphane Allard, ingénieur, d'autoriser le paiement du 2^e décompte relatif aux travaux de voirie du 5^e rang Nord en date du 11 août 2022 au montant de 732 299,55\$ taxes incluses auprès d'Excavation Normand Majeau Inc.

4-AUTORISATION DE PAIEMENT DU 2^E DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

résolution no. 2022-08-223

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le paiement du 2^e décompte relatif aux travaux d'aménagement du parc au centre multifonctionnel en date du 5 août 2022 au montant de 64 123,79\$ auprès de l'entreprise Aux Jardins Pier-Eau inc. La dépense sera assumée à même la subvention du programme TECQ 2019-2023.

5-TRAVAUX ÉLECTRIQUES STATIONNEMENT DÉBARCADÈRE

ATTENDU QUE des travaux électriques sont nécessaires pour améliorer le stationnement du débarcadère de la mise à l'eau, tels que le changement des fils aériens pour des fils souterrains ainsi que la bonification des ampères au panneau électrique.

résolution no. 2022-08-224

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'entériner les travaux d'électricité effectués dans le stationnement du débarcadère sur le rang Saint-Augustin au montant de 3 137,50\$ taxes incluses auprès des entreprises Pierre Robillard.

6-CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA RUE DES OISEAUX ET DES DOMAINES TURENNE, ARMSTRONG, ROYAL ET DE LA POINTE-AUX-ORMES

résolution no. 2022-08-225

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder à David Armstrong, le contrat de déneigement des chemins de tolérance pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024 des domaines Turenne, Armstrong, Royal, Pointe-aux-Ormes et la rue des Oiseaux au coût de 3 017,06 \$/km plus taxes, soit une hausse de 10% dû à

l'augmentation du prix du carburant.

7-DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DU DOMAINE DU LAC POITRAS

résolution no. 2022-08-226

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'attribuer le contrat de déneigement des chemins du domaine du Lac Poitras, à Exc. Alain Prescott, au coût de 3 679,20\$ du km taxes incluses par année pour une période de 2 ans, soit les saisons 2022-2023 et 2023-2024, soit une hausse de 8,5% dû à l'augmentation du prix du carburant.

8-DÉNEIGEMENT COUR DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

résolution no. 2022-08-227

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder à « Les Entreprises Claude Beausoleil inc. », le contrat de déneigement du Centre multifonctionnel au 1111 Chemin du Mont de Lanaudière pour la prochaine saison 2022-2023, au coût de 1 500\$ plus taxes, ainsi que le sablage au coût de 30\$ par sortie.

9-DÉNEIGEMENT CHALET DES LOSIRS ET BOÎTES POSTALES DOM. THERRIEN

résolution no. 2022-08-228

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de « Les entreprises Claude Beausoleil inc. » pour le déneigement de la prochaine saison 2022-2023 :

- **de l'accès aux boîtes postales** du dom. Therrien au coût de 320\$ plus taxes pour 25 sorties et 10\$ par sortie supplémentaire. L'épandage d'abrasif sur demande entre 10\$ et 20\$.

- **du stationnement du chalet des loisirs** de la saison 2022-2023 au coût de 1 500\$ plus taxes pour 30 sorties maximum et 40\$ par sorties supplémentaires. L'épandage d'abrasif sur demande au coût de 40\$.

10- CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DES DOMAINES COMTOIS, BRUNEAU ET LAMARRE

résolution no 2022-08-229

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de David Majeau et fils (1997) inc. pour le déneigement des rues des domaines Comtois, Bruneau et Lac Lamarre. Le contrat sera pour une durée d'un an, soit pour la saison 2022-2023 au montant de 29 782,83\$ taxes incluses, soit une hausse de 15% dû à l'augmentation du prix du carburant.

11-MARQUAGE DE RUES – LIGNE DE RIVE

résolution no. 2022-08-230

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'entériner le marquage de rue de la ligne de rive sur le 6^e rang auprès de l'entreprise Lignes M.D. inc au montant approximatif de 2 800\$ plus taxes.

12-ÉTUDE SUR L'OPTIMISATION DE LOCALISATION D'UNE CASERNE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, municipalité de Mandeville, municipalité de Saint-Didace, Ville Saint-Gabriel et la municipalité de Saint-Cléophas désirent étudier la possibilité d'implanter une nouvelle caserne pour le service des incendies.

résolution no. 2022-08-231

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alan Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autoriser l'offre de service d'Opta au montant de 8 795,59\$ plus taxes pour l'étude sur l'optimisation de localisation d'une caserne. La part de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon selon la RFU est de 2 744,22\$ taxes incluses.

13-ACHAT DE BACS MATIÈRES RECYCLABLES

résolution no 2022-08-232

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat de 24 bacs de 360 litres chacun de la compagnie Loubac au coût de 2 559,60\$ plus taxes et frais de livraison.

14-OFFRE D'EMPLOI RESSOURCE EN LOISIRS

résolution 2022-08-233

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité procède à l'offre d'emploi d'un poste permanent comme directeur des loisirs sportifs et culturels des loisirs intermunicipales de la Municipalité et de la Ville.

15-NOMINATION DIRECTRICE DES LOISIRS SPORTIFS ET CULTURELS – INTÉRIM

ATTENDU QUE Mme Maxine Fournier n'occupe plus le poste de directrice des loisirs sportifs et culturels depuis le 8 août dernier.

ATTENDU QUE Mme Julie Chênevert, directrice adjointe des loisirs sportifs et culturels occupera le poste par intérim durant la procédure d'embauche.

résolution 2022-08-234

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desrochers

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer par intérim Mme Julie Chênevert comme directrice des loisirs sportifs et culturels lors la procédure d'embauche de la nouvelle restructuration du service des loisirs de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et de la Ville Saint-Gabriel.

16-ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC: COLLOQUE DE LA ZONE LANAUDIÈRE

résolution no. 2022-08-235

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Maxine Fournier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à participer au colloque de la Zone Lanaudière qui se tiendra le 29 septembre prochain à Saint-Michel-des-Saints. Les frais d'inscriptions étant au coût de 175\$ chacune.

17-CONGRÈS FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

résolution no 2022-08-236

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de défrayer les frais d'inscriptions, l'hébergement ainsi que les dépenses sur pièces justificatives des quatre (4) membres du conseil qui se rendront au congrès de la F.Q.M. du 22 septembre au 24 septembre 2022 pour un montant maximum de 9 000\$. La dépense excédentaire prévue au budget sera assumée par le surplus accumulé non affecté.

18-CONTRAT DE SERVICE DE RECUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

résolution no 2022-08-237

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander à la MRC de d'Autray de débiter le processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables à Services sanitaires Asselin inc. et les Entreprises Claude Beausoleil inc., sur une période d'un an, soit pour l'année 2023. De plus il est aussi nécessaire de préciser que toute nouvelle construction durant l'année devra être desservie.

19-MANDAT D'ARPENTAGE ET PIQUETAGE TERRAIN

ATTENDU QUE lors des travaux de réfection sur le rang Saint-Amable en 2008, l'arpenteur géomètre au dossier a implanté aux mauvais endroits certaines bornes près des numéros de lot suivants : 5 223 609, 5 608 969 et 6 425 622.

ATTENDU QUE la Municipalité était responsable des travaux de redressement et a octroyé par résolution (#2008-04-64) un mandat d'arpentage.

résolution no. 2022-08-238

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de mandater la firme d'arpenteurs-géomètres CRGH arpenteurs, géomètres afin de rétablir l'arpentage et le piquetage d'une partie de l'ancien chemin Saint-Amable situé sur le lot 5 609 969 au coût de 1 400\$ plus taxes.

Monsieur le conseiller Bruce Boivin se retire de la discussion de la résolution

2022-08-238.

20-FERMETURE AIRE DE JEUX D'EAU – TESSIER RÉCRÉO-PARC

résolution no. 2022-08-239

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de Tessier Récréo-Parc pour la fermeture de l'aire de jeux d'eau pour la saison 2022, au prix de 968\$ plus taxes.

21-ENTRETIEN DU TERRAIN DU DÉBARCADÈRE À BATEAUX

résolution no 2022-08-240

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner l'offre d'entretien du débarcadère de la rivière Maskinongé, de M. Réal Picard au coût de 2 000\$ pour la saison estivale 2022.

22-ADMQ NOUVELLE INSCRIPTION MEMBRE

résolution no. 2022-08-241

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la nouvelle adhésion de Mme Maxine Fournier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au coût de 562,23\$ plus les taxes applicables.

23- FORMATION ABC/DG INTRODUCTION

résolution no 2022-08-242

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'à la suite de l'offre de l'Association des directeurs municipaux du Québec et ses partenaires, d'offrir une formation gratuite de deux jours les 10 et 11 novembre prochains, visant une formation pour les gestionnaires municipaux et incluant l'hébergement et deux repas par jour, d'autoriser Maxine Fournier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à participer à cette formation et que les frais de déplacement et les frais inhérents soient remboursés sur présentation de factures.

24-ACHAT ORDINATEUR PORTABLE / GESTION DU LAC MASKINONGÉ

résolution no. 2022-08-243

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner l'achat d'un ordinateur portable DELL au coût de 440,00\$ plus taxes, dans le cadre des actions du comité de la gestion du lac Maskinongé.

25-ALLOCATION POUR L'UTILISATION D'UN VÉHICULE À MOTEUR- GESTION DU LAC MASKINONGÉ

ATTENDU QUE la coordonnatrice de la gestion du lac Maskinongé utilise son véhicule pour accéder au débarcadère situé sur le rang Saint-Augustin, et ce à des fins professionnelles.

résolution no. 2022-08-244

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser une allocation pour l'utilisation d'un véhicule à moteur à la coordonnatrice de la gestion du lac Maskinongé au montant de 40\$ par semaine et ce, rétroactif à la date d'embauche. Le coût sera financé par les revenus de la Gestion du lac Maskinongé.

26-ANALYSE ET ÉCHANTILLONNAGE ZONE BAYONNE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme des bassins versants de la Zone Bayonne demande une aide financière dans le cadre du projet « Nos lacs sous la loupe! » pour effectuer une analyse et un échantillonnage des lacs situés sur le territoire de l'OBVZB et de Saint-Gabriel-de-Brandon.

résolution no. 2022-08-245

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer à un montant de 350\$ auprès de l'organisme des bassins versants de la Zone Bayonne afin de permettre l'échantillonnage et de procéder à l'analyse de la qualité de l'eau des lacs situés sur le territoire de l'OBVZB et de Saint-Gabriel-de-Brandon.

27-ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE LA POINTE-AUX-ORMES

résolution no. 2022-08-246

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un montant de 500\$ de subvention pour

l'association récréative pour l'année 2022.

CORRESPONDANCE

1- Requête rang Saint-Louis (cycliste) ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.

Et la séance est levée à 19 h 55

La séance est levée à

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon